



Vélizy-Villacoublay, le 30/06/2017

OBJET : modalités réservation TCVV été 2017

Chères adhérentes, chers adhérents du Tennis Club de Vélizy-Villacoublay,

La saison tennistique s'achève et les congés estivaux pointent le bout de leur nez ! Il est venu le temps de décompresser et de recharger les batteries !

Toutefois, d'ici la rentrée de septembre, vous aurez la possibilité de continuer à jouer au tennis au Tennis Club de Vélizy-Villacoublay durant tout l'été.

Et je m'adresse à vous afin de vous renseigner sur les modalités de pratique du tennis en jeu libre durant cet été 2017 dans le contexte des travaux de rénovation de la toiture des courts intérieurs 1 et 2 du centre sportif Borotra et de l'arrivée des deux nouveaux courts sous bulle sur ce même site.

**Cet été, du 10 juillet au 01 septembre 2017, le centre sportif municipal Mozart Borotra fonctionnera de la façon suivante :**

**1) ouverture en semaine du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 21h**

**2) fermeture complète le week-end**

*Cette fermeture des accès aux terrains de tennis du site Mozart/Borotra le week-end n'est pas du fait du TCVV. Elle s'explique par le choix de la Ville de Vélizy-Villacoublay de ne pas ouvrir cette infrastructure sportive les week-ends d'été compte tenu d'une trop faible fréquentation en général (du club de tennis mais pas seulement).*

Plus précisément, à partir du 03 juillet, vous pourrez jouer sur les deux nouveaux courts sous bulle récemment construits sur le centre sportif Mozart/Borotra (au club de tennis). A cette fin, il vous suffira de réserver le terrain en question sur le créneau de votre choix via ADOC (réservation par internet habituelle).

Pour votre information, les 4 courts existants sur lesquels nous avons l'habitude d'évoluer (intérieurs 1 et 2, extérieurs 1 et 2) seront indisponibles, cet été, à partir du 03 juillet 2017, du fait de la mise en place et réalisation par la Ville de Vélizy-Villacoublay des travaux de rénovation de la toiture et bardage des courts intérieurs 1 et 2.

L'accès aux terrains sous bulle s'effectuera par l'entrée actuelle (rue de la Division Leclerc). Un cheminement à travers la zone de travaux vous permettra de traverser le centre sportif pour rejoindre les nouveaux terrains sous structure gonflable.

Comme indiqué ci-dessus, du 10/07 au 01/09/2017, durant les week-ends, le centre sportif municipal Mozart/Borotra sera fermé au public et aux associations. **Toutefois, vous aurez la possibilité de jouer** (gratuitement, naturellement) **sur les deux nouveaux courts de tennis sous bulle construits par la Ville de Vélizy-Villacoublay à la Base Aérienne 107** suivant certaines modalités expliquées ci-dessous.

Il conviendra de **remplir préalablement la demande de laissez-passer ci-joint en y agrafant votre photo d'identité. Joignez à ce laissez-passer votre attestation de licence** que vous trouverez dans Mon Espace Tennis sur le site de la Fédération Française de Tennis ([www.fft.fr](http://www.fft.fr)). **Déposez l'ensemble sous enveloppe au nom de Claude LAMIR ( Moniteur Chef au service des sports de la BA 107) au bureau de l'employé municipal du centre sportif Mozart/Borotra.** Ce laissez-passer sera établi dans un délai de 48 heures.

Pour votre information, mais je me dois de vous le signaler, l'attribution de ce laissez-passer par les militaires de la BA 107 est subordonné à une enquête de personnalité pour chaque personne en faisant la demande.

Notez bien que sans laissez-passer, il ne sera pas possible de pénétrer à l'intérieur de la base aérienne et ainsi de jouer au tennis. Cette procédure de laissez-passer individuel s'explique par le fait que la base aérienne soit une enceinte militaire. D'autre part les impératifs de sécurité dans le contexte de menace permanente d'attentats imposent cette rigueur sur les contrôles d'accès à la base aérienne.

Ce laissez-passer, une fois récupéré, sera valable jusqu'à la fin de l'année civile et sera à présenter au poste de garde à l'entrée.

J'insiste sur le fait que le laissez-passer est individuel. Chaque adhérent du TCVV qui souhaite jouer à la BA 107 devra être muni de son laissez-passer, y compris les mineurs. Notez qu'un mineur ne peut pas pénétrer dans l'enceinte de la base sans être accompagné d'un majeur.

Lorsque vous vous présenterez pour la première fois à l'entrée Est de la base aérienne, vous récupérerez votre laissez-passer au poste de garde.

A chaque fois que vous viendrez à la BA 107, munissez-vous de votre carte nationale d'identité.

Les courts de tennis sous bulles de la base aérienne 107 sont d'accès libre ( sur réservation) du lundi au vendredi de 08h30 à 17h.

Après 17h, les week-ends et jours fériés, il conviendra de passer au poste de garde de l'entrée Est pour récupérer la clef permettant d'ouvrir la porte d'entrée à la structure sous bulle. A l'issue de votre partie de tennis, il faudra fermer à clef la structure et la déposer au poste de garde sauf à ce qu'un autre adhérent vous succède sur les terrains de tennis auquel cas vous la lui confierez. Le dernier à avoir réservé un terrain de tennis ramènera au poste de garde la clef, et ce au plus tard à 22h00.

Pour réserver, cet été, via ADOC sur internet, les courts 1 et 2 sous bulles de la BA 107 :

puisque les courts 1 et 2 de Mozart/Borotra sont rendus indisponibles pour cause de travaux, décrétons, pour l'instant, que le court intérieur 1 de Mozart/Borotra correspond, sur ADOC, au court sous bulle n°1 de la BA 107 et idem pour les courts n°2 respectifs.

L'accès à la BA 107 se fait par le Bureau/Poste de garde côté Est, c'est-à-dire route de Gisy, au niveau du rond-point qui fait face à l'entreprise PSA (et voir plan du site ci-dessous).

Je tiens à vous faire part du fait que les dirigeants de la BA 107, et plus précisément notre interlocuteur, Mr Claude LAMIR, responsable du service des sports de la base, sont complètement favorables et ouverts à notre venue sur ces courts de tennis, qui appartiennent, quelque part, aux véliziens et véliziennes puisque financés par la Ville de Vélizy-Villacoublay. Pour votre information, une convention lie la BA 107 et la Ville de Vélizy-Villacoublay quant à l'usage de ces deux courts de tennis.

Le TCVV bénéficie d'un bon accueil de la part de la BA107 et nous entretenons de bons rapports.

Durant ce mois de juillet 2017, si vous avez des interrogations, questions sur ce sujet ou d'autres qui concerneraient la vie du club, joignez Jean GREVIN ou Bruno LAFITTE, tous membre du Bureau du TCVV.

Au mois d'août, vous pourrez me contacter personnellement.

Jean GREVIN : 06.30.26.06.90. ou par mail à [jean.grevin@laposte.net](mailto:jean.grevin@laposte.net)

Bruno LAFITTE : 06.09.11.80.40. ou par mail à [bruno.lafitte@gmail.com](mailto:bruno.lafitte@gmail.com)

Julien SIMON : 06.80.92.04.03. ou par mail à [julsim@free.fr](mailto:julsim@free.fr)

Je vous prie de bien vouloir m'excuser de la longueur de ce courrier mais il était important de vous fournir les explications essentielles des modalités de pratique de notre sport durant cet été au sein du TCVV.

Une fois passée la période estivale, je reviendrai vers vous pour vous expliquer les conditions d'accès à la BA 107 pour le reste de la saison.

Je vous souhaite de bonnes vacances et un bon été.

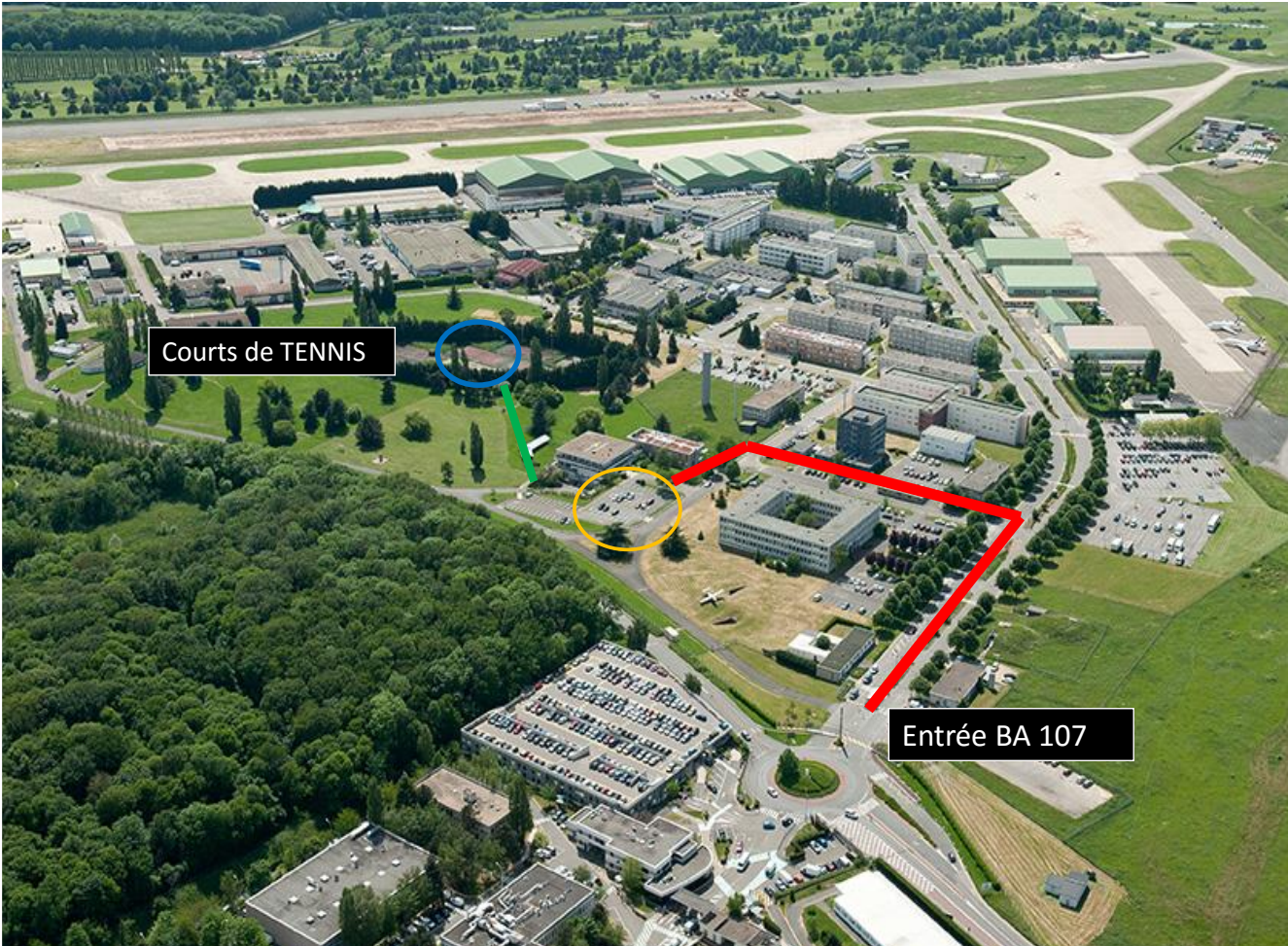
A très bientôt,

Sportivement,

Julien SIMON

Président du Tennis Club de Vélizy-Villacoublay

**PLAN DU SITE DE LA BA 107**





Courts de tennis concernés :



Chemin d'accès piétons :



Parking :



Chemin d'accès véhicules :

